

ACTUALITÉS DROIT DU TRAVAIL



2 jours

NOUVELLES DISPOSITIONS ET JURISPRUDENCE 2023

- › La Loi "Avenir professionnel"
- › Zoom sur la Loi du 2 août 2021 relative à la prévention en santé au travail et ses décrets d'application
- › Loi du 22 août 2021 relative à lutte contre le dérèglement climatique et l'importance de l'aspect environnemental
- › la loi relative au pouvoir d'achat et son impact sur les RH?
- › Loi du 21 décembre 2022
- › Les nouveautés de la loi DADUE du 9 mars 2023

ORDONNANCE MACRON ET NOUVELLES ARTICULATION DES DISPOSITIONS LÉGALES ET CONVENTIONNELLES AVEC UN RENFORCEMENT DE LA PLACE DE LA PLACE DE LA NÉGOCIATION ET OUVERTURE À DES DIFFÉRENTS ACTEURS

Questionnaire Wooclap

- › Nouvelles articulation des dispositions légales et conventionnelles avec un renforcement de la place de la place de la négociation
- › Les nouvelles obligations sur le contenu du règlement intérieur avec la réforme de la procédure d'alerte

LE CONTRAT DE TRAVAIL

- › Directive communautaire de 2019 avec les nouvelles obligations en terme de contenu et de délai d'information
- › Dernières jurisprudences sur les conditions de validité des clauses du contrat de travail - cdi de chantier
- › Gestion de la modification des conditions d'emploi - Différence avec les accords de performance collective

Cas pratiques

LES CHANGEMENTS RELATIFS AUX CDD LIÉS AUX ORDONNANCES MACRON, AUX DERNIÈRES JURISPRUDENCES ET À LA LOI DU 9 MARS 2023

- › Durées - Règles de succession - Proposition de poste en CDI et impact sur les droits à chômage

LOI "AVENIR PROFESSIONNEL" ET GESTION DE L'ALTERNANCE

Cas pratiques

- › Conditions à remplir pour apprenti et tuteur – durées des contrats d'apprentissage et de professionnalisation – réformes des process – conditions d'emploi et de mobilité à l'international – réforme des possibilités de rupture anticipée

LES DERNIÈRES JURISPRUDENCES RELATIVES À LA DURÉE DU TRAVAIL ET AU FORFAIT JOURS

- › Heures supplémentaires - Forfait jours

LES DERNIÈRES JURISPRUDENCES ET DISPOSITIONS LÉGISLATIVES EN MATIÈRE DE CONGÉS

Questionnaire Wooclap

- › Congés payés - Congés pour événements familiaux - Congé de paternité ou accueil d'un enfant - Congé parental et autres congés familiaux

LES NOUVELLES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE SURVEILLANCE MÉDICALE ET DE TRAITEMENT DES ABSENCES

- › Nouveaux outils de lutte contre la désinsertion professionnelle - La gestion du retour - La gestion de l'inaptitude

Echange et proposition de bonnes pratiques

DROIT DISCIPLINAIRE ET LICENCIEMENT

Quiz et cas pratiques

- › Les dernières jurisprudences en matière de faute, de preuve, de procédure et les conséquences d'une contestation

AUTRES CAS DE RUPTURE

- › Abandon de poste et démission
- › Rupture conventionnelle et rupture conventionnelle collective

LA RÉFORME DE LA RETRAITE

- › Les conditions d'âge et de trimestres
- › Les carrières longues et autres cas de départ anticipés

NOUVELLES MESURES EN MATIÈRE DE RELATIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL

Questionnaire kahoot

- › Fusion des instances représentatives du personnel et nouveaux acteurs
- › Nouveautés concernant les élections professionnelles et désignation des DS
- › Exercice du mandat et fonctionnement des IRP avec les règles de prise des heures de délégation
- › Dernières jurisprudence en matière de protection

OBJECTIFS

- Intégrer les dernières nouveautés législatives et jurisprudentielles intervenues en droit du travail sur les conditions de validité des clauses du contrat, la modification des conditions de travail ou du contrat, la gestion des différents types d'absences et des ruptures
- Évaluer les incidences de ces modifications sur ses pratiques d'administration du personnel et/ou de management.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation d'actualisation réservée aux professionnels disposant de connaissances en droit du travail
- Une approche opérationnelle intégrant les dernières évolutions en matière de droit du travail
- Des questionnaires interactifs sur chaque thématique en mode classe inversée pour faire un rappel des notions avant d'expliquer les changements

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH, administration du personnel, recrutement, paie, juristes, collaborateurs confrontés à l'application du droit du travail au quotidien
Il est recommandé d'avoir suivi une formation initiale ou continue en droit du travail, de maîtriser les fondamentaux du droit du travail

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 635 € HT - Réf : DTW-ACTW
1 827 € HT avec accès e-ressources pendant un an à :
Le contrat de travail
(remise de 42 %, soit 191.98 € HT au lieu de 331 € HT)

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
les 9 et 10 octobre 2023
les 4 et 5 décembre 2023
les 4 et 5 mars 2024
les 3 et 4 juin 2024

Paris Montparnasse :
les 9 et 10 octobre 2023
les 5 et 6 février 2024
les 6 et 7 mai 2024

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :
.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :
 Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone..... Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | | Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à : Le :
Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO